

Comité syndical du 20 juin 2024
Liste des délibérations examinées en séance

Articles L.2121-25, L.5711-1 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

— Membres en exercice : 51 — Absents/excusés : 27
— Présents ou remplacés : 28 — Procurations : 09

1. Délibération n° 2024-06-20-1 Instauration du versement mobilité ;

— Adoptée à l'unanimité.
2. Délibération n° 2024-06-20-2 Versement d'une subvention à l'association Décibulles pour son offre « mobilités » du festival Décibulles 2024;

— Adoptée avec 36 voix pour et une abstention.
3. Délibération n° 2024-06-20-3 Modification des statuts du PETR Sélestat Alsace Centrale : changement d'adresse du siège;

— Adoptée à l'unanimité.
4. Délibération n° 2024-06-20-4 Demande de subvention pour l'animation et le fonctionnement LEADER 2023-2024;

— Adoptée à l'unanimité.
5. Délibération n° 2024-06-20-5 Pouvoir de signature du Président de PETR au Président du GAL Alsace Centrale pour les actes se rapportant au fonctionnement du GAL ;

— Adoptée à l'unanimité.
6. Délibération n° 2024-06-20-6 Signature d'un protocole d'accord transactionnel avec Cloud Eco;

— Adoptée à l'unanimité.
7. Délibération n° 2024-06-20-7 Adhésion au portail de l'immobilier d'entreprise de la CCI Alsace Eurométropole;

— Adoptée à l'unanimité.
8. Délibération n° 2024-06-20-8 Adoption de la convention financière 2024 relative à l'Observatoire de l'habitat du PETR entre l'Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS) et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de Sélestat Alsace Centrale;

— Adoptée à l'unanimité.

Sélestat, le 26 juin 2024

Le Président,
Patrick BARBIER
p.d. le Directeur général des services,
Philippe STEEGER

